

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministères Territoires, Écologie, Logement
DREAL Pays de la Loire

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement désignée par arrêté ministériel du 10 décembre 2021

Objet du marché

RN12 – Déviation d'Ernée
Travaux de fouilles archéologiques

Référence DREAL : DREAL44-2026-005

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
TRANCHE FERME		
1000	<u>Installation de chantier</u> Ce prix rémunère, au forfait, les frais d'installation de chantier pour les opérations de fouilles archéologiques en application des articles 31, 34 et 37 du CCAG marché travaux publics. Il comprend notamment : - les dépenses d'achat ou de location éventuelles de surfaces supplémentaires à celles mises gratuitement à la disposition du titulaire par le maître d'ouvrage ; - l'aménagement des chemins et voies de desserte des chantiers ainsi que les aires de stationnement des véhicules, de la plateforme de l'installation, le décapage de la terre végétale sur l'ensemble de la surface et son stockage provisoire ; - la fourniture, l'amenée et les repliements successifs éventuels des matériels et des bâtiments de chantier ; - les frais de fonctionnement propres au chantier ; - l'établissement des états des lieux nécessaires ; - la fourniture et la mise en place des installations sanitaires ; - les frais de raccordement aux réseaux divers (eau, électricité, téléphone) et le coût des consommations correspondantes ; - la réalisation et l'entretien de pistes de chantier y compris les franchissements hydrauliques et les protections de réseaux ; - l'implantation, le piquetage et les levées topographiques, les polygonales provisoires permettant le bon déroulement du chantier ; - les frais relatifs aux enquêtes auprès des concessionnaires aux recherches et localisations des réseaux, leur maintien et leur protection en service, l'implantation et le piquetage, mise en place de cavaliers de protection ; - l'entretien des aires de stockage des matériaux ; - l'entretien du terrain où seront implantées les bennes de tri sélectif des déchets de chantier ; - les ouvrages de protection de l'environnement et les dispositifs de recueil et de traitement des eaux polluées en provenance de l'installation de chantier, fossés, bac de protection des produits polluants ; - les frais de clôtures, d'entretien et de gardiennage des installations ; - le nettoyage régulier du chantier, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et matériaux en excédent, et la remise en état des lieux ; - l'entretien des clôtures de mise en exclos pendant toute la durée du chantier, y compris les travaux de réparation ou leur remplacement ; - le balayage des chaussées empruntées pour le matériel du chantier sur demande du maître d'œuvre ;	

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
	- les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière d'hygiène et de sécurité conformément aux règlements en vigueur et au Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) ; - la remise en état des terrains utilisés pour les installations de chantier ; - l'enlèvement et l'évacuation de tous les déchets restants en fin de chantier ; - les sujétions résultant du phasage des travaux. Le règlement sera effectué à raison de : - 70 % à la réalisation de l'installation ; - 30 % après repliement de toutes les installations, enlèvement des matériels et remise en état des lieux.	
	Le forfait :	 €
1001	<u>Assainissement provisoire</u> Ce prix rémunère, au forfait, l'assainissement provisoire des zones de fouilles, ainsi que la gestion des eaux de chantier par bassin de décantation provisoire si nécessaire. Il comprend notamment: - la fourniture des matériels, son fonctionnement pendant la durée des travaux pour effectuer le pompage et / ou le drainage des fouilles ; - le conduit de rabattement à l'extérieur de la zone des travaux (vers un point bas) ; - le bassin ou fossé de décantation provisoire ; - le repliement des matériels à la fin des travaux.	
	Le forfait :	 €
1003	<u>Dossier de récolement</u> Ce prix rémunère, au forfait, l'établissement et la remise d'un dossier de récolement des fouilles et des dépôts de matériaux excédentaires en trois exemplaires papier et une version informatique. Le prix comprend les levés topographiques nécessaires à l'établissement des plans de récolement.	
	Le forfait :	 €

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
2000	<u>Décapage et mise en dépôt de la terre végétale</u> Ce prix rémunère, au forfait, les frais de décapage des matériaux pour l'exécution des fouilles dans les zones prescrites par arrêté. Il comprend notamment : - le décapage extensif des horizons superficiels (terre végétale) de la zone de fouille avec une pelle mécanique munie d'un godet-rétro lisse de curage, sur une épaisseur comprise entre 0,20 m et 0,60 m (en fonction de l'épaisseur de TV présente); - les frais de surveillance du décapage, en particulier le repérage des structures anthropiques par marquage ou piquetage (travail du pelleteur) ; - l'utilisation du détecteur de métaux ; - le décapage complémentaire dans les secteurs où des horizons stratigraphiques superposés seraient mis en évidence ; - le relevé sur un plan en 3 dimensions de l'ensemble des structures repérées lors du décapage ; - le nettoyage manuel, au fur et à mesure du décapage, du niveau d'apparition des vestiges à la rasette, truelle, brosse dans les secteurs difficilement lisibles et dans les secteurs à concentrations de structures ; - le chargement, le transport, le déchargement et le stockage des déblais dans l'emprise du chantier ou zone de dépôt provisoire (hauteur maximum de 2 m) selon le respect des prescriptions environnementales ; - l'aménagement et la remise en état des dépôts ou stockages provisoires. Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement des travaux.	
	Le forfait :..... 	,.....€

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
3000	<u>Fouilles manuelles et mécaniques</u> Ce prix rémunère, au forfait, les fouilles proprement dites à réaliser conformément aux stipulations du cahier des charges scientifiques annexés à l'arrêté n°2026-015 du 15 janvier 2026 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive. Il comprend notamment : - les fouilles manuelles ; - les fouilles mécaniques ; - les spécialistes dans différents domaines, les ingénieurs, les techniciens, les ouvriers et divers personnels pouvant intervenir pour cette opération et leurs rémunérations ; - la fourniture des matériels pour réaliser leurs prestations ; - le relevé sur un plan en 3 dimensions de l'ensemble des faits, structures et matériels repérés lors des fouilles ; - les analyses et repérages stratigraphiques ; - les prélèvements d'éléments organiques pour analyse et datation ; - des prélèvements de sédiments pour analyse et datations ; - le traitement et le conditionnement du mobilier recueilli, permettant sa bonne conservation : lavage, marquage, tri, séchage, conditionnement, inventaire ; - l'acquisition d'informations chronologique ; - la mise au propre des plans et coupes stratigraphiques effectués sur le terrain (DAO) ; - la constitution des stocks provisoires et définitifs de déblais ; - la remise en état des zones de fouilles (comprend le comblement des fouilles et le compactage éventuel, la remise en place de la terre végétale et l'enherbement) afin d'éviter les zones de stockage des eaux superficielles ; - la remise en état des terrains utilisés pour les stockages provisoires. Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement des travaux de fouilles sur le terrain.	
	Le forfait :.....	,.....€

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
4000	<u>Analyses, exploitation et traitement des données</u> Ce prix rémunère, au forfait, les analyses, l'exploitation ainsi que le traitement des données et du mobilier recueillis en phase de fouilles. Il comprend notamment : - les analyses : datations, sédimentologie, radiographies ; - l'analyse des rapports de prélèvements et de datation ; - l'étude des mobiliers recueillis et l'analyse des données paléo – environnementales permettant de disposer d'une vision chronologique des structures fouillées, d'ébaucher un phasage chronologique et d'orienter les stratégies de fouilles ; - les études et les analyses permettant d'établir le rapport scientifique et les archives de fouilles conformément à la réglementation et aux normes définies par la DRAC ; - les plans généraux géoréférencés en lambert 93 faisant apparaître la totalité des faits archéologiques, les plans, coupes des structures, relevés photographiques, relevés simple de surface, photographie aériennes ou d'ensemble du site fouillé ; - la fourniture de tous les rapports, plans et données (hors prix n°5001 «constitution du rapport final »). Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement des travaux de fouilles sur le terrain.	
	Le forfait :,.....€	
5000	<u>Constitution du rapport final</u> Ce prix rémunère, au forfait, la mise en forme des données des fouilles conformément à l'arrêté de prescription. Il comprend notamment : - la rédaction et la remise du rapport de fouilles conformément à l'article 57 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 ; - l'inventaire des mobiliers découverts lors de ces fouilles ainsi que la documentation scientifique constituée en cours d'opération ; - un rendu numérique des données principales de l'opération.	
	Le forfait :,.....€	
TRANCHE OPTIONNELLE 1		

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
6000	<u>Fouilles de structures de production artisanale</u>	
	Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments prévus à l'article 5.6.1 du CCTP.	
	Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement.	
	Le forfait :.....	,.....€
6100	<u>Complément au rapport final</u>	
	Ce prix rémunère au forfait l'ajout des éléments découverts au prix n°6000 dans le rapport final.	
	Le forfait :.....	,.....€
TRANCHE OPTIONNELLE 2		
6001	<u>Fouilles de puits</u>	
	Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments prévus à l'article 5.6.2 du CCTP.	
	Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement.	
	Le forfait :.....	,.....€
6101	<u>Complément au rapport final</u>	
	Ce prix rémunère au forfait l'ajout des éléments découverts au prix n°6001 dans le rapport final.	
	Le forfait :.....	,.....€
TRANCHE OPTIONNELLE 3		
6002	<u>Fouilles de puits</u>	
	Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments prévus à l'article 5.6.2 du CCTP.	
	Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement.	

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
	Le forfait :.....	,.....€
6102	<u>Complément au rapport final</u> Ce prix rémunère au forfait l'ajout des éléments découverts au prix n°6002 dans le rapport final.	
	Le forfait :.....	,.....€
TRANCHE OPTIONNELLE 4		
6003	<u>Analyse physico-chimiques</u> Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments prévus à l'article 5.6.3 du CCTP.	
	Le forfait :.....	,.....€
6103	<u>Complément au rapport final</u> Ce prix rémunère au forfait l'ajout des éléments découverts au prix n°6003 dans le rapport final.	
	Le forfait :.....	,.....€
TRANCHE OPTIONNELLE 5		
6004	<u>Étude archéobotanique</u> Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments prévus à l'article 5.6.4 du CCTP. Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement.	
	Le forfait :.....	,.....€
6104	<u>Complément au rapport final</u> Ce prix rémunère au forfait l'ajout des éléments découverts au prix n°6004 dans le rapport final.	
	Le forfait :.....	,.....€

N° du prix	Désignation du prix et montant en toutes lettres – en euros HT –	Prix en chiffres – en euros HT –
TRANCHE OPTIONNELLE 6		
6005	<u>Étude de la faune et de la micro-faune</u>	
	Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des éléments prévus à l'article 5.6.5 du CCTP.	
	Ce prix sera réglé en pourcentage au fur et à mesure de l'avancement.	
	Le forfait :	,.....€
6105	<u>Complément au rapport final</u>	
	Ce prix rémunère au forfait l'ajout des éléments découverts au prix n°6005 dans le rapport final.	
	Le forfait :	,.....€